

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère des Affaires Etrangères
Consulat d'Algérie au kef



وزارة الشؤون الخارجية
قنصلية الجزائر بالكاف

Le Kef, au : 19.01.2012

Communiqué

Sujet : Assurance rapatriement de corps.

Le consulat d'Algérie au Kef à l'honneur d'informer les membres de la communauté algérienne résidants dans sa circonscription consulaire, que depuis le 27 décembre 2011, l'interface de souscription en ligne de l'assurance rapatriement de corps est opérationnelle.

Grâce à cela, les membres de la communauté nationale à l'étranger, là où ils se trouvent dans le monde, peuvent adhérer à ce produit d'assurance, porté par les pouvoirs publics et commercialisé par la SAA au nom et pour le compte de sa filiale la Société d'Assurance de Prévention de Santé (SAPS), sans condition d'âge ni de lieu et sans formalités médicales.



Cette assurance garantit l'organisation et la prise en charge des frais réels par l'assistant (Inter mutuelles assistance Niort France tel. : +33 5 49 34 81 78) seul habilité a choisir la compagnie de pompes funèbres pour

01/03

accomplir les formalités administratives liées au décès, le traitement post-mortem et toilette rituelle, la mise en bière, le transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation en Algérie ainsi que la mise à disposition d'un proche parent un billet d'avion aller-retour pour accompagner la dépouille (proche parent s'entend de l'époux, de l'épouse, du père, de la mère, du frère, de la sœur ou de l'ascendant direct).

Il est a rappeler que pour souscrire à cette assurance dont le coût annuel est de 2.500 Dinars Algériens (l'équivalent de 25 Euros hors frais de transport pour les souscriptions à distance), deux formules sont offertes :

1/ Souscription individuelle :

* Auprès des agences de la SAA lors d'un séjour en Algérie (après conversion en Dinars Algériens du montant dû en devises) ou en désignant un parent ou un ami résidant en Algérie pour accomplir les formalités pour le compte de l'assuré et procédé au paiement en Dinars Algériens.

* Souscription en ligne en procédant au paiement de la prime par virement à partir de l'étranger au compte ouvert auprès de la SAA :

Code banque : 002

Code agence : Che Guevara 010

Code Swift : BEXADZAL010

Code RIB : 0020000101000790230/67



2/ Souscription collective (pour les associations) :

Les associations des membres de la communauté nationales à l'étranger peuvent souscrire au contrat d'assurance collectif de rapatriement de corps au profit de leurs adhérents en renseignant le fichier disponible sur le site web de la SAA et en réglant le montant des primes en devises si le virement est effectué directement de l'étranger ou après conversion en Dinars Algériens si la souscription est faite en Algérie par le souscripteur, lui-même membre de l'association.

Des réductions substantielles sont accordées :

- 5% par adhérent si le nombre est entre 50 et 100
- 7,5% par adhérent si le nombre est entre 101 et 500
- 10% par adhérent si le nombre est entre 501 et 1000
- 15% par adhérent si le nombre est supérieur à 1001

(Compte tenu des règlements de la Banque d'Algérie, la conversion en Dinars Algériens des primes reçues en devises de l'étranger, est effectuée dans le compte de la SAA).

Toutes les précisions sur les conditions et modalités de souscription peuvent être obtenues en consultant le site de la SAA à l'adresse suivante : www.saa.dz.

03/03

